

## SÉANCE DU 2 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux, le deux du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes (art 2121-7 du CGCT), sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

**Présents** : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, Mickaël **MARECHAU** Ludovic **MORESVE**, Claude **RIDET**, MME Nathalie **PIRONNET**.

**Absents Excusés** : Mr Louis **PARCE**, Mmes Amandine **AUBERT**, Claudine **LOPEZ**,  
**Mme Amandine AUBERT a donné pouvoir à Mr Sébastien MARCHAND**  
**Mme Claudine LOPEZ a donné pouvoir à Mr Claude RIDET**

Madame Nathalie **PIRONNET** est désignée secrétaire de séance.  
(art. L. 2121-15 du CGCT).

### **ORDRE DU JOUR** :

- *Amendes de police*
- *Affaires Diverses*

*Le compte rendu de la séance du 8 février 2022 est approuvé.*

#### **1. Travaux voirie 2022 – Aménagement d'un chemin piétonnier**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la réalisation d'un chemin piétonnier venant de la Rue de la Couture et longeant la RD 50 en direction du bourg.  
Cet aménagement serait le prolongement des travaux d'aménagement de la RD 50 effectués en 2020.  
Des devis ont été demandés ; les entreprises VERNAT et ARNAULT ont présenté leur proposition.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
VERNAT	20 866.50 €	25 039.80 €
ARNAULT	11 535.00 €	13 842.00€

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire signera le devis de l'entreprise ARNAULT TP pour valider la commande

Monsieur le Maire dépose auprès des services compétents du Conseil Départemental (STA) une demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux.

#### **2. Amendes de police**

Demande de subvention au titre des Amendes de police auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire - Année 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire doit procéder à la répartition du produit des amendes de police aux communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la création d'un chemin piétonnier au long de la RD 50 allant de la sortie du lotissement de la Couture au bourg de la commune

Les travaux sont estimés à 20 866.50 € HT soit 25 039.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Approuvent ce projet,

Déposent un dossier de demande de subvention dans le cadre des « amendes de police » auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire